

Dans ce numéro: POURTET: L'utilisation du peuplier pour la papeterie. — DESOUCHE: Coupes temporaires de futaies par bouquets — VINÇONNEAU: Economie de plants dans le reboisement. — SILVY-LELIGOIS: La forêt productive. — LAUFFENBURGER: Densité des plantations de pins sylvestres. — GIRAUD: Rendement du Douglas.

L'UTILISATION DU PEUPLIER POUR LA PAPETERIE

Indice bibliographique: F 23.24.3: 33.32

J. VENET a rappelé récemment ici même (1) la pénurie mondiale des bois à fibres, l'augmentation sans cesse accrue de leur consommation et corrélativement la nécessité pour le reboiseur de produire de la cellulose de qualité satisfaisante à un prix abordable.

Le large emploi du bois des peupliers de culture (Peupliers noirs) dans l'industrie de la cellulose en Italie, les premiers résultats des essais industriels en France ont attiré l'attention sur ces essences pour la production de bois de papeterie

Seuls en effet les peupliers, par leur croissance extrêmement rapide, peuvent donner en moins de 15 ans un gros volume de bois tendre, ils peuvent donc permettre de pallier dans un temps record la pénurie menaçante qui pourrait nous priver de journaux.

Cette tendance du marché qui se traduit par des demandes de plus en plus nombreuses de bois de peuplier de petites dimensions pour lequel sont offerts des prix qui sont passés en quelques mois de 1.200 fr. à 3.000 fr. le stère, sur wagon départ, doit-elle modifier les principes de culture qui semblaient bien établis ?

Rappelons rapidement ces principes, mis au point à la suite des études et enquêtes de la Commission internationale du Peuplier et que nous avons exposés à plusieurs reprises (2): *les peupliers de culture ne peuvent donner des produits intéressants et travailler à un taux de placement satisfaisant que s'ils sont plantés au moins à 7 m les uns des autres, c'est-à-dire à raison de moins de 250 arbres*

(1) J. VENET. La question des bois de papeterie. *Rev. Forest. Franç.*, déc. 1951, p. 763 à 767.

(2) J. POURTET. Une règle essentielle pour la culture des Peupliers. *L'Action forestière et piscicole*, juin 1950.

Id. Les Repeuplements artificiels, 2^e édition, 1951, p. 141 à 143.

à l'hectare: c'est en effet à cet espacement seulement qu'ils peuvent en sol bon ou moyen atteindre vers 20 ou 25 ans la circonférence minimum de 1,20 m qui conditionne la possibilité d'intéresser les dérouleurs.

Les demandes pour la papeterie, qui accepte des bois de 0,30 m de circonférence pourraient inciter les populteurs à changer de méthode et à planter à raison de 400 à 500 sujets à l'hectare en récoltant leurs peupliers « à la fleur de l'âge » vers 12 ou 15 ans.

Nous pouvons affirmer qu'ils commettraient une erreur onéreuse en procédant ainsi. En effet:

1° Les papeteries *acceptent* les bois à partir de 0,08 ou 0,10 m de diamètre, mais elles *préfèrent* des bois plus gros jusqu'à 0,25 ou 0,30 m de diamètre, nécessitant moins de manutentions et dont le pourcentage d'écorce est plus faible.

2° Les peupliers exigent, dès le jeune âge, un grand espace vital pour donner leur accroissement maximum et par suite le volume d'une peupleraie de 200 à 250 tiges est égal ou supérieur *dès l'âge de 12 ans* à celui d'une peupleraie de 400 tiges. Les arbres de la première qui ont un volume bien supérieur à ceux de la seconde sont également plus appréciés même par les papetiers.

3° Les artisans de la plantation serrée, sans contester l'exactitude des faits précités, la préfèrent parce qu'elle favorise l'élagage naturel et qu'une éclaircie rétablit la situation tout en donnant des produits non négligeables. Or, cette opération est irrationnelle:

a) Economiquement: les 200 peupliers enlevés en éclaircie ont coûté 40.000 fr. à l'installation (un peuplier coûte 200 fr., achat et mise en place, avec la technique actuelle) et donnent à 12 ans 40 stères dont la valeur sur pied est au maximum de 40.000 fr.

b) Culturellement: les peupliers réagissent mal et lentement à l'éclaircie. Les sujets restant sur pied sont en outre menacés par les risques de chablis et concurrencés par les rejets de souche des arbres coupés (leur extraction à culée noire est trop onéreuse).

4° Enfin un gros effort est fait actuellement pour sélectionner les meilleurs types de peupliers par le contrôle variétal et l'expérimentation; il serait regrettable de le compromettre par des plantations à haute densité amenant une consommation excessive de jeunes plants pour lesquels la qualité serait négligée au profit de la quantité.

*
* *

Après le rappel de ces observations, il nous paraît utile de donner aux populteurs les conseils suivants pour l'exploitation de leurs peupleraies existantes et pour l'avenir de celles qu'ils créent ou envisagent de créer:

1° *Actuellement*, le propriétaire doit profiter des bonnes dispositions du marché des bois à fibres et organiser ses exploitations en conséquence.

a) Peupleraie à densité normale âgée de 20 à 30 ans: son débouché le plus intéressant reste le bois de déroulage, mais seules les billes de pied peuvent en produire et elles ne représentent que 30 à 50 % du volume total.

70 à 50 % de ce volume pourra donc être offert aux papeteries et ceci permettra au propriétaire de peupleraies étendues de tirer le revenu maximum de ses arbres en offrant à chaque utilisateur l'assortiment qui l'intéresse.

Le petit propriétaire trouvera indirectement son intérêt dans la valorisation des bois de papeterie, car le scieur et le dérouleur, sûrs de trouver un débouché pour les cimes, les arbres trop petits ou tarés et même les grosses branches, paieront plus cher l'ensemble du lot.

b) Peupleraie à densité trop forte âgée de 12 à 15 ans: à 12-15 ans l'éclaircie, malgré ses inconvénients, doit être faite, elle donnera un peu de bois de papeterie et améliorera la production future.

A un âge plus élevé, l'éclaircie n'est qu'exceptionnellement intéressante et il est préférable d'exploiter à blanc comme bois de papeterie et de replanter à 200 tiges à l'hectare.

2° *Pour l'avenir*, le propriétaire doit planter les peupliers à 7 m X 7 m en massif, à 4 m ou 5 m en alignement, il obtiendra ainsi en 12 ou 15 ans le volume de bois maximum compatible avec les qualités de son fonds et il pourra suivant les conditions économiques du moment vendre ses arbres dès cet âge pour la papeterie, ou au contraire attendre qu'ils puissent donner une certaine proportion de bois de déroulage. Il devra ne pas négliger les soins d'entretien de la peupleraie et en particulier faire procéder régulièrement à l'élagage pour obtenir une plus forte proportion de bois de qualité

Jean POURTET.
